



**Champdôtre**

## **PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 24 JANVIER 2022**

Le Conseil Municipal de la Commune de Champdôtre, dûment convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni en séance ordinaire, le 24 janvier 2022 à 19h00, à la Salle à usages Multiples de Champdôtre, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

Début de la séance : 19h04.

Étaient présents : Jean-Louis LAGUERRE ; Christine MARCHAND ; Vincent URSO ; Delphine GOMEZ ; Marc GREMERET ; Philippe MAGDELAINE ; Frédéric BALANDRAUD ; Philippe SORDEL ; Sébastien SORDEL.

Étai(en)t excusé(s) : /

Étai(en)t absent(s) : Florence JACQUOT ; Benoît NOURRY ; Stéphanie HELIOT ; Hélène RICHON ; Marc-Antoine LUQUIN ; Vera Lucia MYET.

Pouvoirs : Marc-Antoine LUQUIN donne pouvoir à Jean-Louis LAGUERRE.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Secrétaire de séance : Mme Christine MARCHAND.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents et représentés. Le quorum requis étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

---

--Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises lors du dernier conseil municipal. Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **1/ Demande de subvention « Appel à projet Voirie et Amendes de Police » - Sécurisation des traversées du village RD 976 et RD 31 – Tranche 1 RD 31 Ouest.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de sécurisation des traversées du village par les Routes Départementales 976 et 31 – Tranche 1 RD 31 OUEST pour un montant estimatif de 151 449.80 € HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre

. du Programme « Appel à projet voirie »

et

. de l'Appel à projet répartition du produit des Amendes de Police (AP),

- précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

- certifie que les travaux portent sur une route départementale
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée	100 000,00€ <i>(montant plafond)</i>	30 %	30 000,00 €
AMENDES DE POLICE	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée	25 000,00 €	25 %	6 250,00 €
Autre : .....	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
Autre : .....	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
TOTAL DES AIDES		151 449,80 €	24%	36 250,00 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		151 449,80 €	76% (minimum de 20%)	115 199,80 €

## 2/ Questions diverses

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

## NUMEROTATION DELIBERATIONS

N° Délibération	Libellé	Vote
01/2022	Demande de subvention « Appel à projet Voirie et Amendes de Police » - Sécurisation des traversées du village RD 976 et RD 31 – Tranche 1 RD 31 Ouest.	Unanimité

## SIGNATURE DU PROCES VERBAL PAR LES ELUS

Prénom NOM	Présence	Pouvoir	Signature

Jean-Louis LAGUERRE	X		
Philippe MAGDELAINE	X		
Christine MARCHAND	X		
Vincenzo URSO	X		
Hélène RICHON	-		
Florence JACQUOT	-		
Véra Lucia MYET	-		
Philippe SORDEL	X		
Marc GREMERET	X		
Benoît NOURRY	-		
Marc-Antoine LUQUIN	-		
Stéphanie HELIOT	-		
Delphine GOMEZ	X		
Frédéric BALANDRAUD	X		
Sébastien SORDEL	X		